# CONSEIL D'ADMINISTRATION















Mercredi 13 Avril
14h00

**MURAT** 

# DEROULE

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21/02/2022

2-APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2021

3-VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

4- PRESENTATION DU PROTOCOLE DE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LE PARQUET, LES ELUS, ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT

## DEROULE

- 5- POINT SUR LES DOSSIERS D'ACTUALITES :
- ==> CONVENTION D'AMENAGEMENT SCOLAIRE
- ==> CARREFOUR DES COLLECTIVITES 2023
- ==> ELECTIONS 2022 : RETOUR SUR LES AUDITIONS DES CANDIDATS DU 15/03/2021
- ==> RETOUR SUR LA MOTION "SOPA"
- ==> RETOUR SUR LE DOSSIER " RETRAITES DES ELUS AGRICULTEURS "
- ==> COMPTE RENDU DE L'ECHANGE AVEC M. LE PREFET CONCERNANT LES LOTISSEMENTS COMMUNAUX ET LES DROITS À CONSTRUIRE
- ==> FORMATIONS À VENIR : UTILISATION DU DIFE ELUS.
- ==> TRAIN DE NUIT AURILLAC MENDE : PRESENTATION D'UNE MOTION
- ==> MISSION SENATORIALE : FRANCE SERVICE CONFIEE À M. DELCROS SENATEUR DU CANTAL

# DEROULE

- 6- GUERRE EN UKRAINE
- ==> COMPTE RENDU DES VISIO CONFERENCES AVEC LES SERVICES DE LA PREFECTURE
- ==> PRESENTATION DE LA PROTECTION CIVILE :

INTERVENTION DE M. PARENT : RÔLE ET MISSIONS AUPRES DES COLLECTIVITES

7- QUESTIONS DIVERSES

 $\overline{\phantom{a}}$ 

# 1-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 21/02/2022

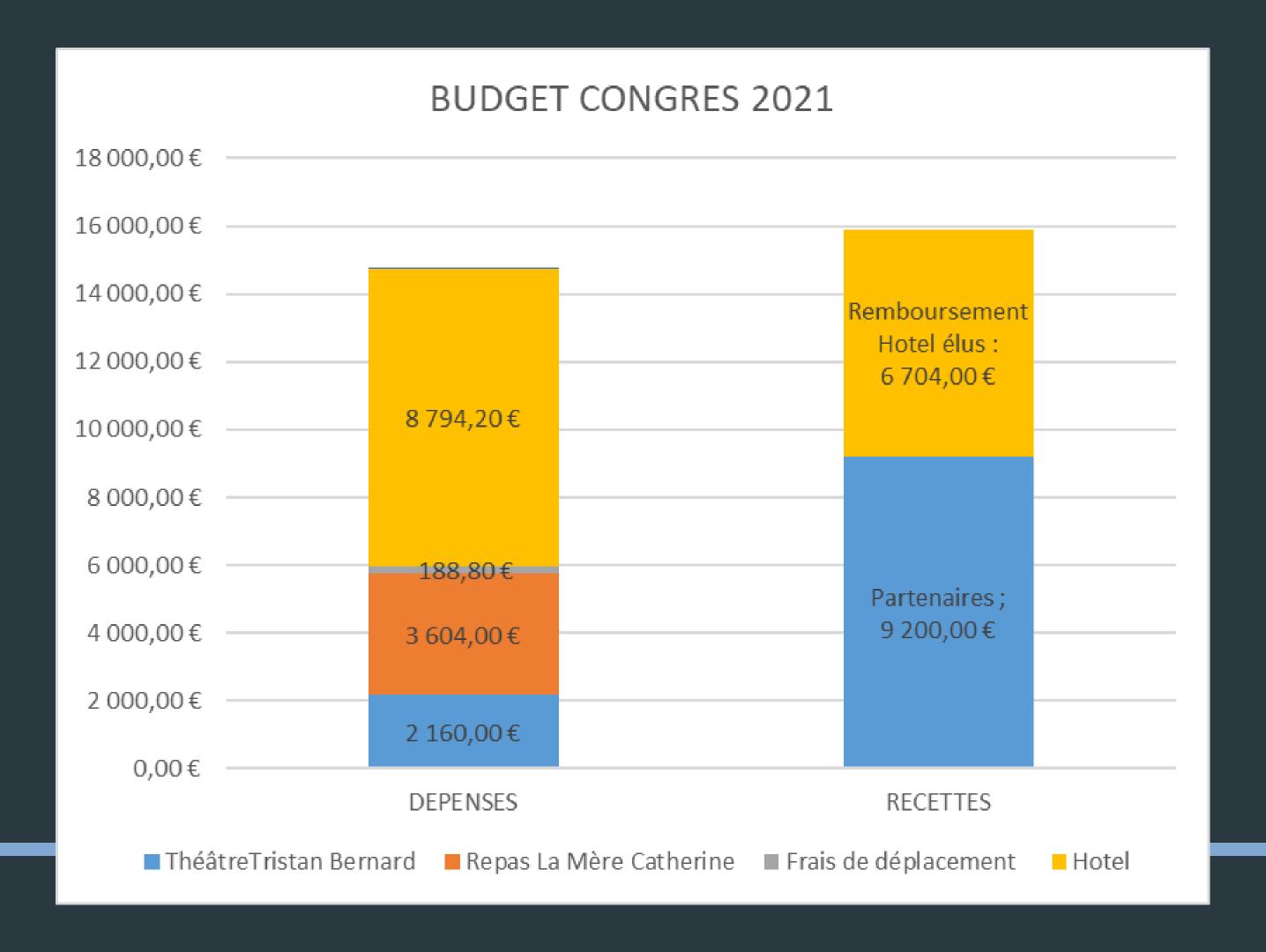
# 2-APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2021

# CHARGES 2021

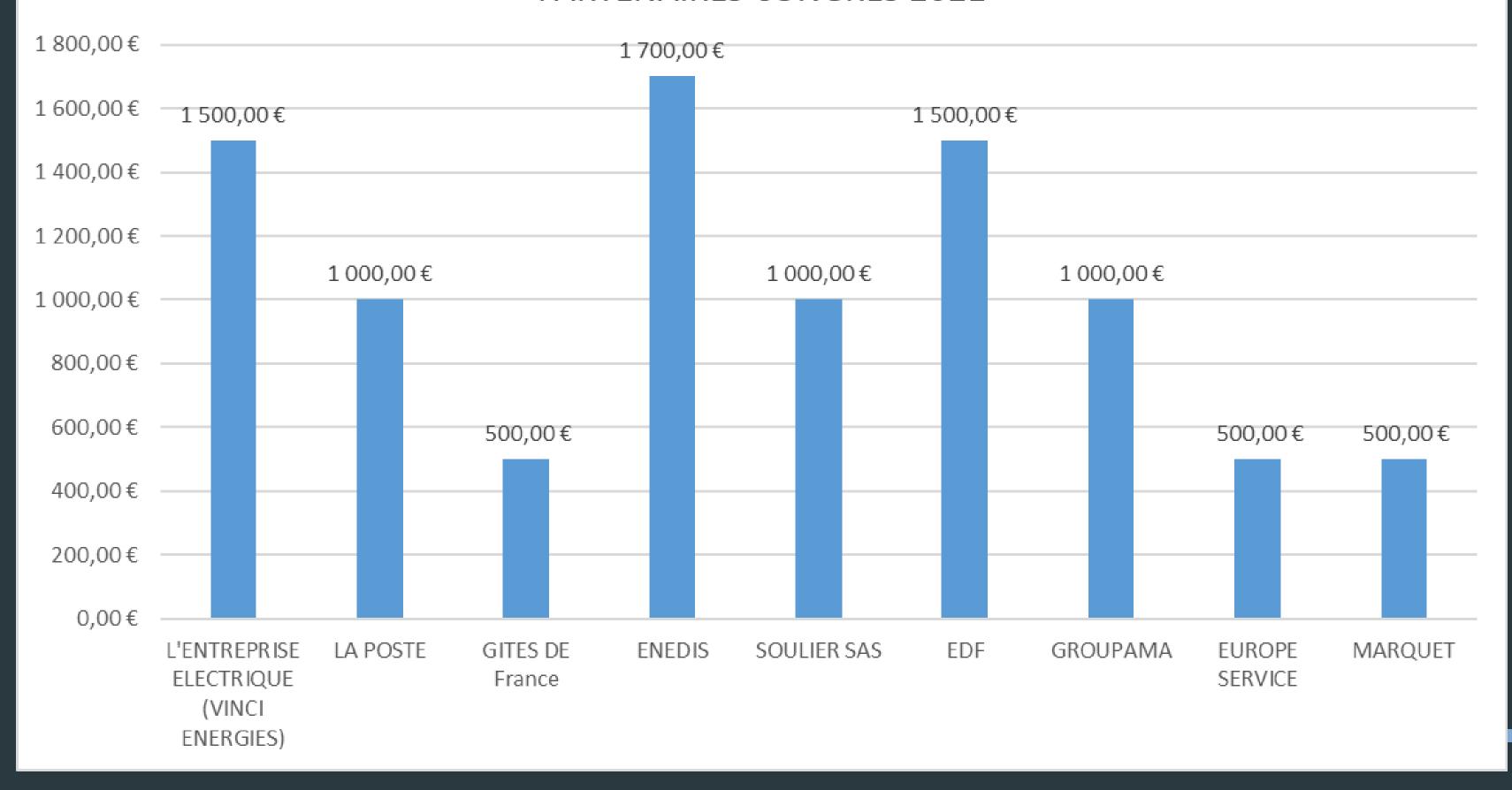
Compte	Intitulé	Solde
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 384,40
6064	Fournitures administratives	307,85
6071	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	726,88
61561	HEBERGEMENT SITE	752,40
6161	Multirisque	255,55
618	ABONNEMENT REVUE	121,40
6226	Honoraires	587,22
6227	Frais financiers	168,00
6231	TRAVAUX IMPRESSION	6 789,18
6234	Cadeaux à la clientèle	176,00
6237	Publications	86,38
6251	Voyages et déplacements	50,00
6252	Participation Réunion ANDAM	473,80
6253	FRAIS CONGRES ELUS	5 764,00
6254	FRAIS CONGRES AD	8 983,00
6255	FRAIS DE BOUCHE AG	2 175,00
62571	FRAIS RECEPTION Ag	609,03
62574	FRAIS RECEPTION FORM	244,50
6281	Cotisations Nationales communes	20 256,00
6282	COTISATION NATIONALES EPCI	4 925,00
6283	VERSEMENT COTISATIONS	73,00
6411	TRAITEMENT ET SALAIRES	26 681,47
6451	CHARGES SOCIALES	19 872,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	88,80
	Total Classe 6	102 551,09

# PRODUITS 2021

	131 107,45	
761	Produits de participations  Total Classe 7	386,84
7564	COTISATION DEPARTEMENTALES EPCI	7 485,65
7563	COTISATION NATIONALE EPCI	7 036,52
7562	COTISATION DEPT COMMUNES	48 057,06
7561	COTISATIONS NATIONALES COMMUNE	28 928,00
7552	PARTENARIAT ANNUAIRE	12 640,00
7551	PARTENARIAT SOIREE CONGRES	9 200,00
743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELE	500,00
742	SUBVENTION BANQUE DES TERRITOIRE	5 000,00
7092	RISTOURNE AMF EPCI	369,38
7091	Ristourne AMF Communes	1 519,20
7082	FRAIS RESTAURATION	1 850,00
7081	PARTICIPATION CONGRES ELUS	6 704,00
7073	VENTE ANNUAIRE	840,00
7071	VENTE MASQUES	590,80



#### PARTENAIRES CONGRES 2021



## **SOLDE CREDITEUR 2021: 28 556.36€**

## TRESORERIE AU 31/12/2021

- Banque Postale:
  - ° CCP: 58 811.32€
  - Livret B : 3 613.80 €
- Caisse Epargne
  - Compte de dépot : 9 134.25 €
  - Livret A: 77 755.38€
  - Compte titre:
    - Valeur globale: 41 290.20€
    - Cumul plus ou moins values latentes : 25 453.29€

# 3- VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

## TAUX COTISATION 2022?

#### Taux des cotisations pour les communes pour l'année 2022

Conformément à l'Assemblée générale 2018

Taille de la commune	Montant 2022
Communes < 200 h	48 €
200 à 399 h	67 €
400 à 600 h	77 €
> 600 h (par habitant)	0,166€
Plafond	38 500 €

#### Taux des cotisations des EPCI pour l'année 2022

Depuis le 1er janvier 2000, les Présidents des EPCI peuvent également adhérer à l'AMF.

Taille de l'EPCI	Montant 2022
0 à 4 999 h	NA
>= 5 000 h (par habitant)	0,047 €
Plafond	8 200 €

#### PART DEPARTEMENTAL

STRATE	TAUX DEPARTEMENTAL COMMUNES		
	2019	2020	
De 0 à 1499	0,28	0,33	
De 1500 à 2999	0,278	0,328	
De 3000 à 10000	0,259	0,309	
Aurillac	0,25	0,3	

STRATE	TAUX DEPARTE	TAUX DEPARTEMENTAL EPCI		
	2019	2020		
/ hab	0,048	0,050		
PT-11122321				

# CHARGES 2022

	BUDGET PREVISIONNEL 2021	COMPTE ADMNISTRATIF 2021	BUDGET PREVISIONNEL 2022
Cotisations Nationales Communes	28 930,00 €	28 928,00 €	28 996,00 €
Cotisations Départementales Communes	47 010,00 €	48 057,06 €	48 079,00 €
Cotisations Nationales EPCI	7 050,00 €	7 036,52 €	7 032,00 €
Cotisations Départementales EPCI	7 490,00 €	7 485,65 €	7 486,00 €
Ristourne AMF sur vrst cotisations communes (7,5 %)	1 520,00 €	1 519,20 €	1 523,00 €
Ristourne AMF sur vrst cotisations EPCI (7,5 %)	370,00 €	369,38 €	370,00 €
Subvention Mairie 2000	1 000,00 €		
Subventions Université des Maires			- €
Banque des Territoires	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
CPAM			
Subvention exceptionnelle		500,00 €	
Partenariats soirée congrès	10 000,00 €	9 200,00 €	10 000,00 €
Insertion publicitaire Annuaire	12 340,00 €	12 640,00 €	4 600,00 €
Participation CNAS	440,00 €	- €	440,00 €
Congrés des Maires nationales	1 000,00 €	6 704,00 €	7 000,00 €
Frais de restauration (réunions, AG)	1 500,00 €	1 850,00 €	2 000,00 €
Frais de formation	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Frais hébergement			- €
Participation AMF National	500,00 €	- €	500,00 €
Remboursement Voyages étude			52 000,00 €
Intérêt et dividendes	450,00 €	386,84 €	450,00 €
	330,00 €	- €	
vente annuaire	500,00 €	840,00 €	500,00 €
vente brochures			
Masques		590,80 €	
Thermomètres		- €	
reprise de provision			
TOTAL	126 430,00 €	131 107,45 €	176 976,00 €

# PRODUITS 2022

		REALISE	
		2021	
Cotisations Nationales communes (1)	20 250,00 €	20 256,00 €	20 229,00 €
Cotisations Nationales EPCI	5 000,00 €	4 925,00 €	4 922,00 €
Traitement et salaires	27 400,00 €	26 681,47 €	27 280,00 €
Charges Sociales (PP + PS) + Agefos+ prélevement à la sour	20 000,00 €	19 872,23 €	20 000,00 €
Participation employeurs chèque déjeuners	860,00 €	0,00 €	1 080,00 €
Autres charges de personnel (médecine du travail)	90,00 €	88,80 €	90,00 €
Formation salariés	400,00 €		400,00 €
Fournitures de bureau	500,00 €	307,85 €	500,00 €
Achat de matériel informatique	1 000,00 €	726,88 €	- €
Frais de déplacement divers	1 000,00 €	50,00 €	2 000,00 €
Participation réunions ANDAM	1 000,00 €	473,80 €	1 000,00 €
Maintenance logiciel compta	750,00 €		890,00 €
Frais de téléphone			276,00 €
logiciel compta	2 400,00 €	2 384,40 €	
Hébergement site internet	760,00 €	752,40 €	760,00 €
Abonnement revues	400,00 €	121,40 €	400,00 €
achat documentation	300,00 €	86,38 €	300,00 €
Travaux impression	10 000,00 €	6 789,18 €	1 000,00 €
Abonnement CANVA	110,00 €	0,00 €	110,00 €
Impression annuaire des Maires		0,00 €	
Photographie officielle	600,00 €	0,00 €	430,00 €
Goodies - objets publicitaires - insertion publicitaire	500,00 €		500,00 €
Vrst cotisations (CDT - ANDAM)	75,00 €	73,00 €	75,00 €
Frais financiers et divers	65,00 €	168,00 €	168,00 €
Assurance RC Groupama	250,00 €	255,55 €	300,00 €
Honoraires Cabinet comptable (Déclarations sociales - Pay	670,00 €	587,22 €	670,00 €

CONGRES DES MAIRES			
	10.000.00.0	F 7C4 00 C	10 000 00 0
Soirée partenariale (frais de bouche,transport, évenemen	10 000,00 €	5 764,00 €	10 000,00 €
Participation AMF 15 (frais déplacement, restauration)	2 500,00 €	8 983,00 €	8 000,00 €
ASSEMBLEE GENERALE			
(frais de bouche et réception)	1 500,00 €	2 175,00 €	2 500,00 €
Location immobilières + sécurité			
CONSEIL ADMINISTRATION- REUNIONS			
Frais de réception	500,00 €	609,03 €	1 000,00 €
SOIREE THEMATIQUE			
Honoraires intervenants	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Location immobilières	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	2 222 22 2		2 222 22 2
Frais de réception	2 000,00 €		2 000,00 €
Frais de communication	500,00 €	0,00 €	500,00 €
FORMATIONS			
Honoraires intervenants	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Frais de réception	500,00 €	244,50 €	500,00 €
Frais de communication	500,00 €		500,00 €
Voyages 2022			52 000,00 €
Divers et imprévus	1 050,00 €		4 996,00 €
Cadeaux		176,00 €	1 000,00 €
Masques	6 000,00 €		3 600,00 €
Thermomètres			
TOTAL	126 430,00 €	102 551,09 €	176 976,00 €
	SOLDE CREDITEUR	28 556,36 €	

4- PRÉSENTATION DU PROTOCOLE DE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LE PARQUET, LES ÉLUS, ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT

# CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE ET L'AMF 15



Visite du Tribunal le 29/09/2021

Objet de la convention : Mise en place d'un protocole de signalement et de suivi des dossiers concernant les élus municipaux ainsi sur la poursuite des actions d'information sur le fonctionnement de la justice

Création d'une boite mail dédiée aux élus municipaux

Possibilité d'accès téléphonique direct à M. le Procureur de la République ?

Mise en place d'une procédure pour les cas où un élu municipal serait victime d'une agression

Procédure pour les cas où un maire souhaiterait signaler une incivilité ou un acte de délinquance sur sa commune

Demande d'informations relatives aux attributions des maires o Les maires pourront solliciter du parquet des informations relatives à leur qualité d'OPJ.

Organiser des réunions d'information en direction des élus municipaux

# CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE ET L'AMF 15

### 3-2- INFORMATION DES MAIRES SUR L'ORGANISATION DES SERVICES ET LES PROCEDURES

Les maires pourront solliciter le tribunal, via la boite mail dédiée au CDAD, ou par courrier, sur toute question concernant l'organisation de la juridiction ou la procédure applicable à une problématique civile, familiale ou pénale, en vue d'informer leurs administrés ne portant pas sur le contenu des décisions et ne constituant pas un conseil juridique.

Ils pourront également solliciter auprès du parquet, par courrier, les réponses pénales apportées aux infractions signalées par eux en application de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale ainsi que les jugements devenus définitifs ou les appels interjetés concernant les infractions ayant causé un trouble à l'ordre public et commises sur le territoire de la commune conformément aux dispositions de l'article L.132-3 du code de la sécurité intérieure.

Pour ce type de demandes, l'AMF 15 a également mis en place des référents dédiés et sectorisés :

- M. XXX, pour les communes du secteur d'Aurillac
- M. XXX pour les communes du secteur de Saint-Flour
- M. XXX pour les communes du secteur de Mauriac

Ces référents pourront être contactés par les élus pour toutes les demandes relatives à l'organisation de la juridiction ou la procédure applicable à une problématique civile, familiale ou pénale, qu'ils pourront relayer au parquet ou au CDAD si nécessaire. En revanche, compte tenu du secret de l'enquête, ils ne pourront faire l'interface pour l'obtention d'informations sur l'avancée d'une affaire.

==> Position du CA de l'AMF 15 pour la désignation des référents

## 5- DOSSIERS D'ACTUALITES

# CONVENTION D'AMENAGEMENT SCOLAIRE

# RENCONTRE AVEC MME LABAILS LE 25/05/2022

17H -19H30
MAISON DES SPORTS AURILLAC



# CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS 2023

# ELECTIONS 2022



# Résultat Cantal

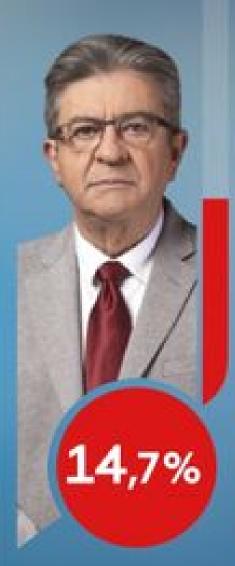




Emmanuel Macron



Marine Le Pen



Jean-Luc Mélenchon



Valérie Pécresse

# Résultat Cantal





Jean Lassalle



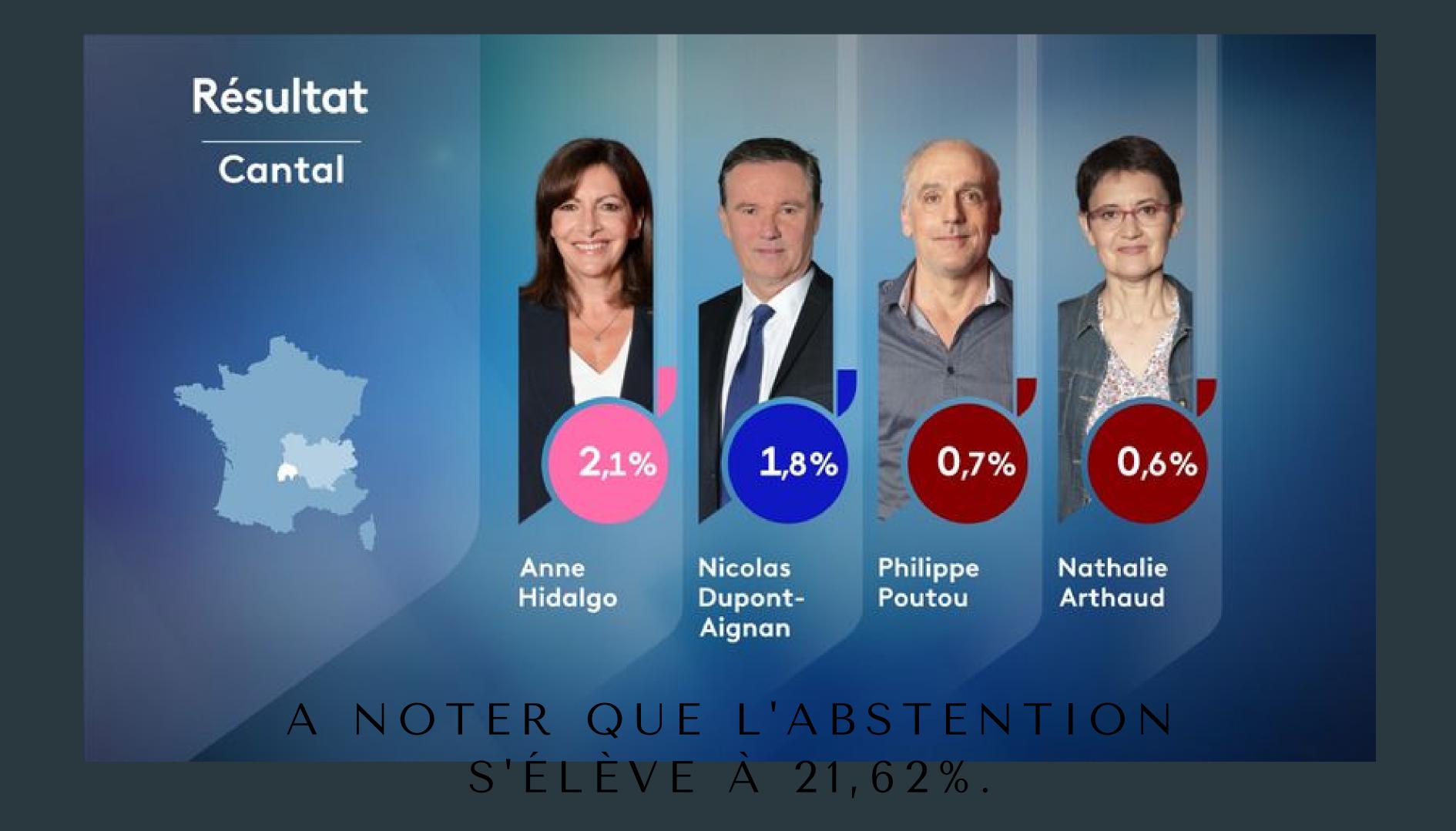
Éric Zemmour



Yannick Jadot



Fabien Roussel



RENCONTRE DES LIBERTÉS LOCALES: L'AMF SALUE LA QUALITÉ DES ÉCHANGES DIRECTS ENTRE CANDIDATS ET ÉLUS LOCAUX ET PROPOSE UN NOUVEL ACTE DE DÉCENTRALISATION



# RETOUR SUR LA MOTION "SOPA"

# SOPA - société d'équarrissage

ENVIRON 110 MOTIONS SIGNÉES

# RETOUR SUR LE DOSSIER "RETRAITES DES ÉLUS AGRICULTEURS"

# COMPTE RENDU DE L'ÉCHANGE AVEC M. LE PRÉFET CONCERNANT LES LOTISSEMENTS COMMUNAUX ET LES DROITS À CONSTRUIRE

# FORMATIONS À VENIR:

# PLANNING 2022

**2 OU 9 MAI** 

LA COMMANDE PUBLIQUE

(LES FONDAMENTAUX)

En partenariat avec Mairie 2000

**OCTOBRE** 

LES ESSENTIELS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En partenariat avec le CAUE du Cantal et CIT

3 JUIN

LE MAIRE EMPLOYEUR

En partenariat avec l'AMF nationale et le Centre de gestion du Cantal

#### **DECEMBRE**

LA COMMUNICATION
DES PETITES
COMMUNES

Via le DIFE élus

#### A DEFINIR

M57: LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE OBLIGATOIRE À COMPTER DU 01/01/2024

En partenariat avec la DGFIP

#### A DEFINIR

FORMATION LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE ET QUALITE
DE L'AIR INTERIEUR

En partenariat l'ARS et la DDT du cantal

#### A DEFINIR

GESTION DE CRISE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ OU DE PÉNURIE D'EAU

En partenariat avec la MAGE et le CNFPT



## MOTION - ANNONCE DU TRAIN DE NUIT: POUR UNE DESSERTE ENRICHIE CANTAL - LOZERE



Proposition de vœu pour relier le cœur du Massif central à Paris en train de nuit à court-terme

#### Proposition de vœu pour relier le cœur du Massif central à Paris en train de nuit à court-terme

#### Considérant les éléments suivants :

- -L'annonce par le Premier Ministre le 14 janvier dernier du retour du train de nuit à Aurillac à l'horizon 2024 ;
- -Le fait que cette liaison pourrait être maximisée grâce à la desserte du Cantal d'ouest en est (avec notamment la station du Lioran) ainsi que de l'ouest et du cœur Lozère en la prolongeant vers Saint-Flour, Saint-Chély-d'Apcher, Marvejols et Mende, et permettre d'arriver à Saint-Flour dès 08h et à Mende avant 10h grâce à ce train de nuit (contre actuellement au plus tôt 12h15 à Saint-Flour et à 13h40 à Mende);
- -Surle plan technique et économique, cette solution permettrait de maximiser l'usage des moyens engagés (locomotives, voitures couchettes et emploi du personnel qu'il serait dommage de mobiliser sur cette tranche pour seulement 2 heures de trajet entre Brive et Aurillac) tout en assurant un meilleur succès pour ce train en élargissant les territoires desservis;
- -Le rapport d'information parlementaire Le tourisme de montagne et les enjeux du changement climatique (février 2022) pointe que « les transports participent directement à la qualité de l'offre touristique », que « la diversification du tourisme de montagne pour faire face aux enjeux climatiques doit s'accompagner du développement de mobilités décarbonées pour l'accès aux vallées ». Il rappelle que les trains de nuit constituent à cet égard une solution idéale économe en temps et offrant la garantie d'un accès facile et direct aux massifs ;
- -Cette solution rend possible le retour du train de nuit pour tout le département du Cantal et de la Lozère à court-terme et dans l'objectif d'une solution « tri-tranches » plus complète qui permettra une desserte élargie du Massif central à horizon 2030.

#### Proposition de vœu pour relier le cœur du Massif central à Paris en train de nuit à court-terme

Après en avoir délibéré, le Conseil [municipal / communautaire / départemental / régional] de [nom de la collectivité] :

#### DEMANDE:

- à l'État d'inscrire le prolongement du train de nuit Paris — Aurillac vers Le Lioran, Saint-Flour, Marvejols et Mende dans le cadre de la nouvelle convention des trains d'équilibre du territoire (TET) ;

#### PRÉCISE :

- que l'absence de desserte rapide du Massif central par le train de nuit viendrait compromettre les efforts des politiques d'attractivité développées par les territoires pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises.

#### RÉAFFIRME :

- l'utilité des trains de nuit dans le Massif central, pour assurer le développement et la cohésion des territoires ainsi que l'effectivité de l'égalité républicaine ;
- le besoin de rénovation complète de la ligne de l'Aubrac pour assurer sa pérennité à long terme.

#### Oui au Train de Nuit

#### Études d'horaires

Paris - Aurillac - Neussargues - Saint-Flour - Mende

#### PARIS-AUSTERLITZ Orléans (Les Aubrais) Brive-la-Gaillarde Saint-Denis-Près-Martel Puybrun Bretenoux - Biars Laval-de-Cère Laroquebrou AURILLAC Vic-sur-Cère Le Lioran Murat Neussargues Saint-Flour – Chaudes-Aigues Saint-Chély-d'Apcher Aumont-Aubrac Marvejols Chanac **MENDE**

#### Proposition des associations Paris – Aurillac – Saint-Flour – Mende

Paris > Mende	Mende > Paris
22:12	06:51
23:19	05:40
A : 02:48	D:02:03
D: 04:20	A:01:10
04:55	00:35
05:10	00:20
05:20	00:10
05:30	00:00
06:00	23:30
06:30	23:00
06:45	22:45
07:15	22:25
07:25	22:10
07:40	21:50
08:05	21:30
08:40	20:50
08:55	20:35
09:15	20:10
09:35	19:50
09:55	19:30

#### Annonces gouvernementales Paris – Aurillac

Paris > Aurillac	Aurillac > Paris
22:12	06:51
23:19	05:40
A: 02:48	D:02:03
D: 04:50	A : 00:40
05:25	00:05
05:40	23:50
05:50	23:40
06:00	23:30
06:30	23:00
07:00	22:30

Légende :	
A : arrivée	
D : départ	

## MISSION SENATORIALE CONFIÉE À M.DELCROS

## FINANCEMENT DES MAISONS FRANCE SERVICES : QUELLE OPINION DES ÉLUS LOCAUX ?

Plus de deux tiers des 2 000 maisons France services sont portées par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Alors que l'objectif de déploiement du réseau France services est presque atteint, il paraît nécessaire de dresser un panorama de la mise en place de ces maisons, de leur déploiement sur le territoire et des perspectives d'évolution.

La commission des finances a donc confié dans cette optique une mission de contrôle budgétaire portant sur le financement de ces maisons au sénateur Bernard DELCROS, rapporteur spécial des crédits de la mission "Cohésion des territoires".

Le rapporteur spécial a considéré qu'une consultation directe des élus locaux, en première ligne dans la mise en place des maisons France services, s'imposait.

Celle-ci sera l'occasion pour les élus d'exprimer leur point de vue concernant l'accompagnement de leur collectivité par l'État, les charges qui découlent du fonctionnement de ces maisons et d'éventuels nouveaux modes de financement. Enfin, les élus locaux sont invités à s'exprimer plus généralement sur les perspectives d'évolution de ces maisons France services en termes d'ouverture potentielle à de nouveaux opérateurs ou, plus largement, sur l'installation de nouveaux services.

## RENCONTRE À PREVOIR LE 09 OU 10 MAI AVEC M. LE SÉNATEUR

## 6-GUERRE EN UKRAINE

#### CHIFFRES CLES

- •102 ukrainiens recensés dans le cantal à ce jour
- 42 bénéficient d'une Autorisation Provisoire de Séjour

#### ORGANISATION

- sas d'accueil créé dans le halle de Lescudilliers (137 places d'accueil), où les déplacés sont pris en charge par l'association Forum Réfugiés. Ils ont vocation à y rester un ou deux jours avant d'être hébergés dans des logements collectifs en phase 2.
- 181 hébergements collectifs de phase 2 identifiés entre FJT, IFPP et résidente étudiante Polygone
- 20 logements (phase 3) qualifiés, représentant une capacité d'accueil de 106 places, pour un accueil de 3 mois

## UN PARTENARIAT HISTORIQUE AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

# **MISSION HUMANITAIRE UKRAINE** -

## **CHIFFRES CLES**



POINTS DE COLLECTE



**BÉNÉVOLES ENGAGÉS CHAQUE JOUR** 



14 500 PALETTES DE DONS

dont 4 000 déjà envoyées



**TONNES DE DONS** 

dont 2 200 déjà envoyées

#### A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT DU CANTAL



- 72 palettes de vêtements expédiées en Ukraine ou données à d'autres associations car fort surplus.
- 80 palettes de médical, médicaments, secours et logistique expédiées toutes en Ukraine



- Au total, cela représente environ 25 tonnes de dons.
- Mise à disposition de produits d'hygiène et logistique pour les déplacés ukrainiens accueillis ou qui vont l'être dans le Cantal.

## 7-QUESTIONS DIVERSES

### COMMISSIONS A TRAITER

# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

- Désignation à faire :
  - Un maire ou représentant d'établissement public de coopération intercommunale du département, qui présidera le comité aux côtés du préfet, du président du conseil départemental et du président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales
  - Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, dont un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants ou, si le département ne comporte pas de commune de cette taille, d'une commune de plus de 3 500 habitants

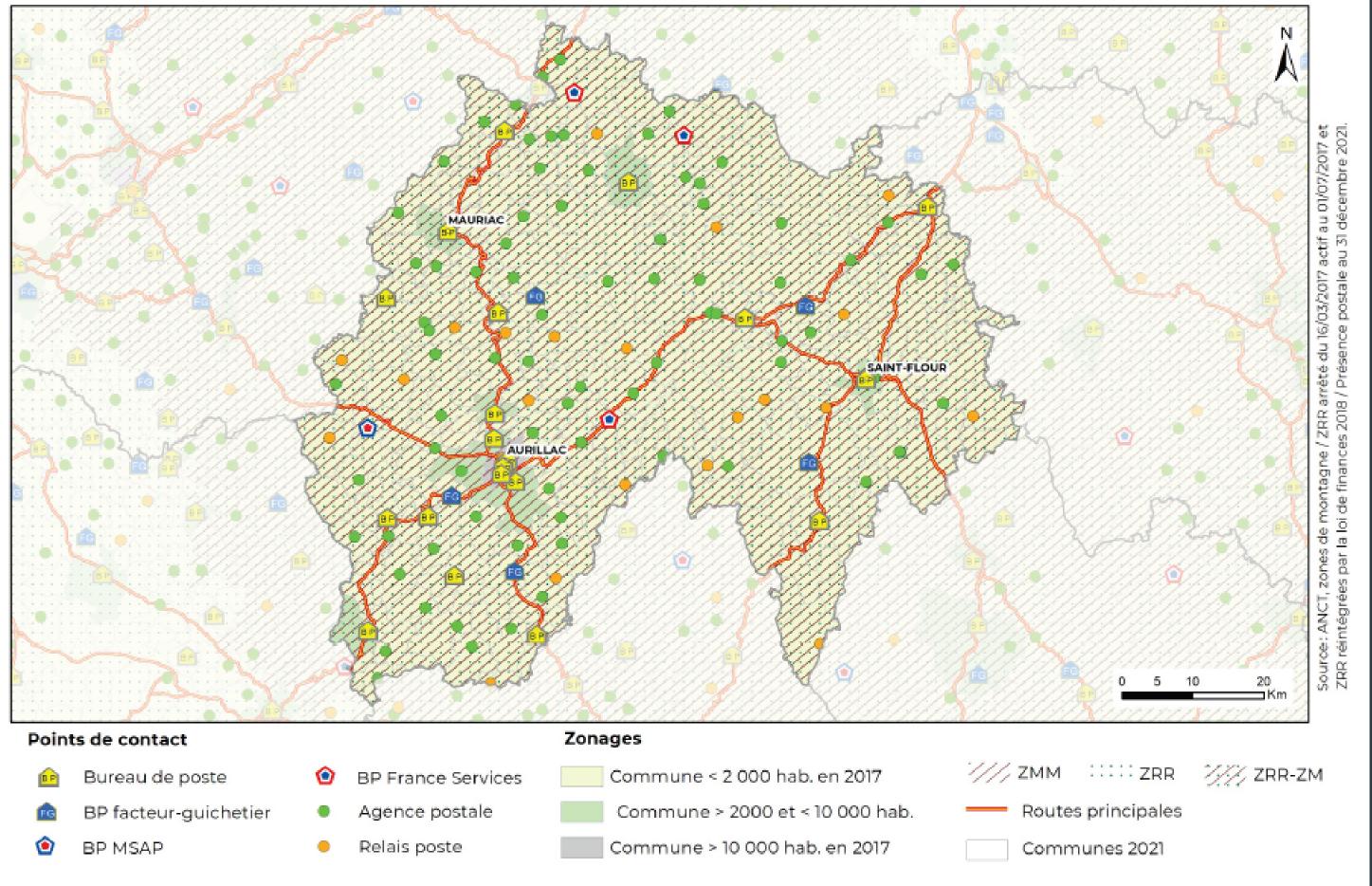
## SAFER

- Désignation à faire :
  - Réflexion concernant le remplacement de M.
     MONTIN en tant que titulaire du comité technique

## CNFPT

- Création de nouveaux points de contact dans le Cantal suite à la décision de la CDPPT du 8 février 2022,
- Le nombre serait 5 nouveaux points de contact (là où i n'y a pas de présence postale) et qui permettrait de conforter le taux de maillage qui est actuellement de 90,1%.

#### Présence postale dans les territoires



## COMMISSAIRES - ENQUETEURS

• Renouvellement :

#### Commission de renouvellement des commissaires-enquêteurs

TITULAIRE	SUPPLEANT
- M. MONTIN – Maire de Marcolès	- M. LENTIER – Maire de Vézac

## COMMUNAUTE 360°

La création des Communautés 360 a été annoncée lors de la Conférence nationale du handicap le 11 février 2020 par le Président de la République. Elles s'inscrivent dans la continuité de la « Réponse accompagnée pour tous ». Chaque département doit donc disposer d'une Communauté 360 d'ici juillet 2022.

L'objectif est d'apporter une réponse inconditionnelle à toutes les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Pour cela, les communautés 360 travaillent en collaboration étroite avec la MDPH et tous les partenaires pouvant apporter réponse, soutien ou accompagnement.

La Communauté 360 du Cantal est opérationnelle depuis le 17 novembre 2021 via le N° vert 0800 360 360. Un professionnel répond à toutes les demandes et, selon la situation, peut se rendre au domicile des personnes pour évaluer au mieux leurs attentes, et leurs besoins. Ce même professionnel accompagne la personne jusqu'à ce qu'une réponse ou une solution soient apportées.

==> Désignation par le CA de l'AMF 15 d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au comité de pilotage

DU CANTAL

## ORANGE

• Sollicitation de M. le Maire de Thiézac concernant les opérateurs de téléphonie qui ont promis la gratuité de communication pour les déplacés ukrainiens à travers des cartes prépayées notamment.

 Sollicitation de M. le Maire du Falgoux concernant l'arrêt de la TV d'Orange par satellite au 01/06/2022

FERMETURE DU RESEAU TELECOM EN CUIVRE

Les associations d'élus exigent d'être associées pour garantir la réussite du chantier et l'accès de tous les usagers à la fibre optique

### MERCI DE VOTRE ATTENTION